



Le statut de la Charte

1. D'où vient-elle ?

La Charte a été rédigée plusieurs années après que l'évêque ait confié la charge de Saint-Maurice à une équipe de missionnés, plusieurs mois après qu'une équipe Madeleine Delbrêl se soit constituée.

Elle est le fruit de la réflexion de ceux qui s'étaient mis en route et qui ont éprouvé le besoin de s'arrêter, de mettre des mots sur les intuitions qui les animaient.

2. C'est un texte fondateur

La Charte propose un chemin spirituel parmi beaucoup d'autres, qui n'est ni mieux, ni plus original, ni plus saint que les autres.

Elle tente de nommer les sources qui nous ont mis en route et nous invitent à inventer l'Eglise là où nous sommes.

Elle nous rappelle que l'essentiel n'est pas dans les réalisations concrètes mais dans notre désir de vivre l'Evangile et d'être, avec notre couleur particulière, une Eglise fraternelle, vivante, simple et accueillante.

Ce texte ne remplace pas l'Evangile ! La parole de Dieu est *La* source où la Fraternité puise la vie. La charte n'a pour objectif que de définir une musique originale dont la tonalité est la Parole de Dieu.

La charte ne dit rien de la pratique, elle ne donne pas de consigne sur ce qu'il faudrait faire, ni comment le faire. La charte n'est pas invitation à « faire du même ». Chaque équipe a toute la liberté d'inventer là où elle est sa manière de vivre en Fraternité.

Elle est un point de repère, un appui pour construire encore et avancer plus au large. Elle ouvre un chemin.

3. Un texte qui aide à la relecture

La charte de la Fraternité Diocésaine des Parvis invite chacun – équipes et membres - à relire son quotidien à la lumière de ce

qu'il l'a mis en route pour continuer à inventer son propre chemin.

Elle est une invitation à garder l'audace des commencements, sa fraîcheur prophétique. « Dans toute naissance d'une communauté, il y a toujours un élément prophétique... Avec le temps, cet élément prophétique tend à disparaître et les membres risquent de regarder non plus le présent ou l'avenir mais le passé, dans un souci de conserver l'esprit ou la tradition. » (Jean Vanier)

4. Un texte qui permet de relier

Plus la Fraternité grandit, plus elle se déploie, plus il est vital qu'elle s'enracine.

En proposant un texte fondateur commun à chacune des équipes, la Charte invite à une véritable dynamique communautaire, dont la force n'est pas dans le « copier-coller » mais dans le dialogue, le partage des expériences, la parole libre, l'audace évangélique...

Loin de dicter aux équipes des modalités de vie, elle veut permettre à d'autres de reprendre à leur compte une démarche qui leur sera propre.

5. Un texte qui permet de discerner

La Charte permet de discerner pour appeler ou accueillir les membres de la Fraternité, pour répondre aux appels qui nous sont adressés.

« En créant la vie. Dieu n'a pas créé un monument. Il a créé la vie croissante, dynamique, évolutive, mouvementée, féconde. Toute vie qui naît de la Parole de Dieu, parole toujours créatrice, est croissante, dynamique, évolutive, mouvementée, féconde. Vie destinée à l'éternité. Vie toujours « contemporaine », greffée sur la vitesse du temps. »

Madeleine Delbrêl – Joie de croire p. 144.